

Pages 2 à 4

■ Retour sur la Journée mondiale des zones humides (JMZH) février 2026. Zones humides et savoirs traditionnels : célébrer le patrimoine culturel.



Pages 5 à 6

■ Quand le théâtre fait parler l'agriculture : retour sur une soirée d'échanges autour de la transition agroécologique en élevage.



Pages 7 à 10

■ Dossier :

Le séminaire mi-parcours du projet MaVi : une journée pour partager et débattre des premiers résultats.



Pages 11 à 12

■ Les friches et la biodiversité : défrichons le sujet !



Pages 13 à 15

■ Un Parc naturel régional en projet pour les marais du littoral charentais.



"forum"

la lettre des marais atlantiques

Septembre 2026

N° 53

CONSTRUIRE ENSEMBLE LES MARAIS DE DEMAIN

Tout juste arrivé comme nouveau président du Centre INRAE Nouvelle-Aquitaine Poitiers, j'ai eu l'occasion d'ouvrir avec Rémi Justinien, vice-président du Conseil régional et président du Forum des Marais Atlantiques (FMA), le séminaire de mi-parcours du projet MAVI, qui signifie MAintenance des marais Vvivants face au changement climatique. J'ai ainsi pu m'immerger très vite dans les enjeux et les questions de recherches associées aux marais littoraux atlantiques présents en Nouvelle-Aquitaine, qui occupent une superficie de 100 000 hectares.

Le projet MAVI est de fait, bien ancré dans son territoire : il part du constat que les marais sont emblématiques et assurent plusieurs fonctions dont la conservation de la biodiversité et la captation et séquestration du carbone. Ils sont cependant menacés à moyen terme par le changement climatique en termes d'alimentation en eau estivale. Ces services rendus par les marais dépendent de la gestion collective de l'eau et des pratiques agropastorales, et, par conséquent, du maintien de l'élevage.

MAVI est construit sur la base d'une co-animation entre la Recherche - l'unité expérimentale de Saint-Laurent-de-la-Prée - et une structure de médiation au service des acteurs du marais - le FMA. Le projet MAVI affiche une ambition forte de recherche finalisée, coproduite avec les partenaires du territoire, puisqu'il embarque 9 équipes de recherche (dont de la Rochelle Université et de Bordeaux Science Agro) et 13 acteurs partenaires comme la LPO, la communauté d'agglomération de Rochefort, le conservatoire des espaces naturels, l'établissement public du Marais poitevin, le syndicat mixte Charente-aval, la filière biodiversité Maraichine. Il est porté financièrement par INRAE, la région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Le séminaire mi-parcours a montré toute la richesse et la diversité des connaissances acquises durant les trois premières années du projet. Le rôle important des prairies humides dans la captation du carbone a été mis en évidence. Parallèlement, les démarches, comme l'identification d'innovations locales, ont révélé l'importance des sciences participatives pour accompagner les acteurs des territoires dans une gestion collective et durable de l'eau et de la biodiversité. Enfin, l'élaboration d'outils concrets au service des acteurs, comme GEMveau, ont illustré le soutien aux filières locales, en optimisant la valorisation des carcasses de veaux pour renforcer les circuits courts de distribution et préserver les prairies humides.

Le projet MAVI illustre ainsi pleinement la capacité de la recherche partenariale à accompagner les territoires face aux transitions environnementales et sociétales. En croisant les approches scientifiques, les savoirs d'usage et les réalités du terrain, il contribue à faire émerger des solutions adaptées aux enjeux spécifiques des marais.

Frédéric GAYMARD

Président du centre INRAE Nouvelle-Aquitaine-Poitiers



RETOUR SUR LA JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES (JMZH) FÉVRIER 2026

ZONES HUMIDES ET SAVOIRS TRADITIONNELS : CÉLÉBRER LE PATRIMOINE CULTUREL



Journée portes ouvertes au FMA ©Arnaud Dautricourt

Le 2 février 2026, Journée mondiale des zones humides, marquait le début des célébrations dédiées à ces espaces, dont les enjeux de conservation et de protection ne font que s'accroître chaque année. Partout en France, des structures diverses ont proposé des animations pour le grand public pendant tout le mois de février. Il est, en effet, essentiel de partager nos connaissances avec le grand public afin de valoriser ces lieux et d'inciter les populations à les protéger. Cette année, le thème de la journée, choisi par Ramsar France, était « Zones humides et savoirs traditionnels : célébrer le patrimoine culturel ».

Le Forum des Marais Atlantiques (FMA) a organisé, comme l'année dernière, une série de manifestations variées qui mettaient l'accent sur les services rendus par les zones humides, les activités traditionnelles en marais et le lien entre l'Homme et ces milieux. Ainsi, l'ostréiculture, l'élevage extensif de bovin ou d'ovin, et la saliculture ont été mis à l'honneur, sans oublier la biodiversité sauvage qu'on trouve dans les différents milieux humides de Charente-Maritime.

REMERCIEMENTS

Nous remercions tous les professionnels qui sont intervenus dans les locaux du FMA, ou hors les murs, pour présenter leur activité et/ou leur film. Ces interventions ont donné lieu à de belles rencontres. Nous tenons à remercier aussi les chargées de mission Natura 2000 de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan et de la Communauté de communes du bassin de Marennes qui ont participé à de multiples reprises à nos événements et qui se placent ainsi en partenaires précieux. Nous remercions, enfin, les 350 participants qui sont venus ou revenus et qui ont fait de ce mois de février une belle réussite pour le FMA.

LES SORTIES NATURE

Nous ne pouvons pas parler de zones humides sans les observer et les parcourir. C'est pourquoi des « sorties nature » et des « fermes ouvertes » ont été organisées dès le début du mois. Nous avons ainsi été accueillis à la ferme de Bellevue à Saint-Sornin par Maxime Goubon, éleveur de vaches dans les marais de Brouage et de la Seudre. Nous avons également découvert les moutons et les brebis de Jérôme Tropini, berger « maritime » à Fouras, puis nous avons bravé les tempêtes sur les parcelles de la ferme de Saint-Laurent-de-la-Prée, appartenant à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), où nous avons été accueillis par Bénédicte Roche et Mathieu Liaigre du pôle élevage.



Sortie à Fouras avec Jérôme Tropini, sur le thème de l'écopaturage. Le 13 février 2026. ©FMA



Ferme ouverte Saint-Sornin ©FMA



Sortie à Saint-Laurent-de-la-Prée, ferme expérimentale de l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement). Le 19 février 2026. ©Delphine Morin

LA JOURNÉE PORTE OUVERTE ET LES AUTRES ACTIVITÉS

Tout comme l'année dernière, la journée porte ouverte a été un succès. Les discours d'ouverture prononcés par le président du FMA, Rémi Justinien, par Frédérique Tuffnell, présidente de Ramsar France, et par Benoît Biteau, député, furent suivis de la remise des prix de notre tout nouveau concours photos, un temps fort de la journée. Des activités ludiques et pédagogiques se sont ensuite déroulées toute au long de la journée. Enfin, un autre temps fort fut la projection du film *Ostrea, les paysans de la mer*, en présence des réalisateurs et de la famille d'ostréiculteurs, suivie d'une dégustation d'huîtres et de vin.



Maquette pédagogique de EPTB Charente ©FMA



Jeux pédagogiques CARO ©FMA

Après l'ouverture officielle du mois des zones humides, le public a pu revenir au FMA pour des projections de films : *Des grenouilles sur le toit* et *Ma vie en eaux douces*, mettant l'accent respectivement sur les oiseaux migrateurs, la biodiversité et la poésie des marais de la Vienne.



Après-midi créative et ludique dédiée aux enfants, le 17 février 2026. ©FMA.

Les enfants ont eu, eux aussi, l'occasion de participer, car un après-midi créatif leur était dédiée.

LA NOUVEAUTÉ DE CETTE ANNÉE

Un concours photos, ouvert à tous, avait pour thème « les marais en Charente-Maritime ». L'objectif étant d'inciter à s'approprier et à découvrir les marais du département. Objectif atteint puisque nous avons reçu plus de 125 photos avec plus de 35 participants. Le choix des photos gagnantes a été fait par un jury composé de partenaires, habitués ou nouveaux, et de quelques membres du FMA. Nous avons eu la chance de pouvoir choisir 12 photos lauréates, classées en quatre catégories : Paysages, Faune, Oiseaux, Insectes et flore. La remise des prix a été l'occasion de féliciter et d'échanger avec nos lauréats. Nous remercions les partenaires qui ont généreusement offert des lots (massages pour le corps, bourriches d'huîtres, livres...). L'exposition temporaire des photos dans le hall du FMA contribue à faire connaître la structure et ses actions.

QUITERIE JORDAN-MEILLE

Volontaire en service civique / Forum des Marais Atlantiques

LES LAURÉATS DU CONCOURS

CATÉGORIE FAUNES



Moutons ©Philippe Séguéla



Amour dans les marais ©Jean-Robert Bos



Marais gel ©Christian Desormaux

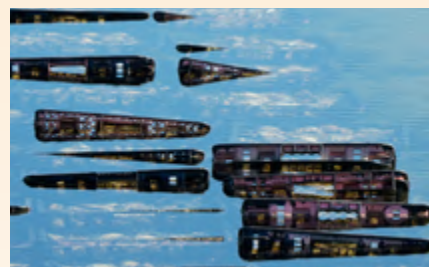
CATÉGORIE PAYSAGES



Lever du jour... l'Eiguille ©Eric Desvergnès



Carrelet-sur-mer ©Agathe Ferrandez



Ostra-graphisme ©Nathalie Bos

CATÉGORIE INSECTES ET FLORE



Lorsque la rosée s'invite sur les damiers ©Salomé Boudier



Téléphore moine ©Frédéric Monbrun



Sympathique Sympetrum ©Joanna Berthelot

CATÉGORIE OISEAUX



Grande aigrette et Héron cendré ©Bernard Maurin



Déjeuner de spatule ©Christian Desormaux



Deux mondes ©Swing Shutter

QUAND LE THÉÂTRE FAIT PARLER L'AGRICULTURE : RETOUR SUR UNE SOIRÉE D'ÉCHANGES AUTOUR DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE EN ÉLEVAGE

Et si le théâtre devenait un outil pour parler d'agriculture ? Le 24 février dernier, à Arques, une cinquantaine de spectateurs ont participé à une soirée pas tout à fait comme les autres. Sur scène, pas de conférence ni de diaporama, mais des comédiens. Dans le public, une majorité d'éleveurs du marais audomarois et alentours, quelques techniciens agro-environnementaux, maraîchers et habitants. Ensemble, ils ont pris part à un **débat théâtral sur les transitions agroécologiques, notamment dans le secteur de l'élevage.**

Organisée dans le cadre du programme de maintien de l'agriculture en zones humides (PMAZH), la soirée avait pour objectif de créer un espace d'échange ouvert et convivial autour de cette thématique en évoquant les freins, les doutes et les expériences liés à ces évolutions des pratiques agricoles.



QUAND LA FICTION REJOINT LA RÉALITÉ

Le principe du débat théâtral est simple : des comédiens jouent de courtes scènes inspirées de situations réelles, puis le public est invité à réagir, à discuter et même à monter sur scène pour proposer d'autres façons d'agir ou de dialoguer en rejouant la situation.

Pour préparer cette soirée, la compagnie Entrées de jeu a travaillé à partir de témoignages d'éleveurs locaux et d'échanges avec les organisateurs (Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale & et Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais). Résultat : **quatre mini-pièces** écrites sur mesure pour le territoire.

Ces scènes mettaient en lumière des situations concrètes :

- les doutes face à des changements de pratiques ;
- les conseils parfois contradictoires des techniciens ;
- la pression du regard des pairs ou du voisinage ;
- ou encore la recherche d'autonomie dans les décisions de l'exploitation.

Chaque scène devenait ainsi un point de départ pour discuter de problématiques bien réelles, souvent vécues au quotidien par les agriculteurs. Chaque scène soulevait des questions techniques ainsi que des questions davantage liées à l'humain.

DES SITUATIONS QUI PARLENT AU PUBLIC

Dès les premières minutes, les spectateurs se sont reconnus dans les situations jouées. Les scènes abordaient, par exemple, la question du **report sur pied ou de la gestion de l'herbe, les critiques entre collègues ou encore les relations parfois complexes avec les conseillers techniques.**

Scène	Technique	Sociaux/Communication
Veiller au grain	Valeur du jonc ; Apprentissage alimentaire ; Report sur pied	Héritage familial ; Faire comme avant ; Faire propre, Regard des voisins
Tout un foin	Herbe qui pousse sans azote ; Prendre du recul sur son système ; Organisation du travail	Critiques des collègues ; Conflit avec le voisinage ; Equilibre vie pro/vie perso
Troupeau d'experts	Observation des animaux ; Equilibre de la ration ; Autonomie de décision ; Simplicité et temps de travail	Attente de la recette miracle ; Posture du technicien : dire à l'agriculteur ce qu'il faut faire ou l'aider à réfléchir ; Discours contradictoires
Terres de conflit	Autonomie financière des exploitations ; Choix stratégiques	Opposition des systèmes ; Gestion des conflits ; Perception/Attente de la société

Titres des 4 mini-scènes jouées lors du débat théâtral et leurs idées phares sur le plan technique et humain.

Ces thèmes ont suscité de nombreuses réactions. Certains agriculteurs ont évoqué les difficultés liées aux transitions de pratiques, notamment lorsqu'elles vont à l'encontre de ce qui a toujours été fait ou de ce que recommandent certains interlocuteurs. Dans l'une des scènes, un agriculteur décide de changer certaines pratiques. Autour de lui, les avis fusent : voisins sceptiques, collègues critiques, techniciens aux recommandations différentes. La discussion s'enlise. Faut-il continuer comme avant ? Tester autre chose ? Qui décide finalement ?

La question de l'autonomie décisionnelle est également revenue dans les échanges : comment expérimenter, observer et adapter son système sans chercher une « recette miracle » applicable partout ? Dans une autre scène, un éleveur consulte plusieurs conseillers techniques. Chacun apporte son expertise... mais les recommandations divergent. Entre la « recette » toute faite et l'accompagnement à la réflexion, la posture du conseil devient elle aussi un sujet de débat.

Autant de sujets qui montrent la complexité du métier d'agriculteur aujourd'hui, où il faut concilier technique, gestion économique, organisation du travail et attentes sociétales.

BRISER LA GLACE POUR LANCER LES ÉCHANGES

Comme souvent dans ce type d'exercice participatif, le moment le plus délicat a été celui où il fallait oser prendre la parole... voire monter sur scène. Au début de la soirée, la salle observe. On sourit, on rit parfois, mais l'idée de monter sur scène semble encore lointaine. Mais une fois la première intervention lancée – par un technicien –, les échanges se sont progressivement installés. Un éleveur, puis un habitant du territoire ont ensuite pris part à l'exercice, proposant leurs propres façons d'aborder la première situation jouée. Cette scène a suscité de nombreuses réactions. Sur le plan technique, elle évoquait la gestion de l'herbe et notamment la gestion du jonc par le pâturage. Sur le plan humain, elle évoquait le poids de l'héritage familial et certaines discordes présentes entre générations différentes au sein d'une exploitation.



La compagnie Entrées de jeu. De gauche à droite : Isabelle, Manu, Victoria, Armand, Macha

Très vite, la discussion quitte la fiction pour rejoindre l'expérience personnelle. Les spectateurs ont débattu directement depuis la salle, analysant les comportements des personnages et partageant leurs propres expériences. Certains racontent leurs essais, leurs hésitations, les critiques entendues ou les conseils parfois contradictoires.

C'est précisément l'objectif du débat théâtral : **mettre en discussion des situations complexes sans pointer du doigt**, en laissant chacun exprimer son point de vue.



Au cœur des échanges pendant le débat

Après un vote serré entre les trois scènes restantes à départager, afin de tenir l'horaire de fin annoncée, deux autres scènes ont été rejouées avec la participation du public.

LES DÉFIS DU CHANGEMENT

Au fil des scènes, plusieurs thèmes sont régulièrement revenus dans les discussions.

D'abord, la difficulté de changer ses pratiques lorsqu'elles bousculent les habitudes. « On a toujours fait comme ça », entend-on parfois. Les regards extérieurs – ceux des voisins, des collègues ou même de la famille – peuvent peser lourd dans les décisions.

Autre sujet évoqué : la place du conseil technique. Certains agriculteurs disent attendre des solutions concrètes. D'autres préfèrent un accompagnement qui les aide à réfléchir par eux-mêmes et à adapter les pratiques à leur ferme.

Car, aujourd'hui, chaque exploitation est différente. Objectifs économiques, organisation du travail, contraintes locales... Les décisions ne peuvent plus être uniformes.

« Avant, on appliquait souvent les mêmes recettes partout », résume un participant. « Aujourd'hui, il faut composer avec beaucoup plus de paramètres. ».

DES DISCUSSIONS QUI SE PROLONGENT

La soirée se termine officiellement vers 21 heures. Mais personne ne semble pressé de partir. Autour du verre de l'amitié, les conversations continuent. Preuve que le format a suscité l'intérêt, les discussions ont continué pendant près de deux heures après la fin du débat. Les participants ont partagé leur satisfaction. « J'ai beaucoup apprécié », confie un participant. « C'était super, je me suis bien reconnu », glisse un autre. Beaucoup soulignent également la qualité du jeu des comédiens et la pertinence des situations mises en scène.

UN OUTIL ORIGINAL POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE EN AGRICULTURE

Cette expérience confirme l'intérêt de formats innovants pour accompagner les réflexions autour de l'évolution des pratiques agricoles.

En croisant regard artistique et réalités du terrain, le débat théâtral permet de mettre en lumière **les dimensions humaines et relationnelles du changement, souvent aussi importantes que les aspects techniques**.

Pour les organisateurs, l'événement a également montré l'importance de créer des espaces où agriculteurs, techniciens et habitants peuvent échanger librement. Ces moments favorisent la compréhension mutuelle et permettent de partager les expériences de chacun.

Cette soirée aura démontré que parler d'agriculture peut aussi passer par la scène. Et parfois, quelques personnages fictifs suffisent à faire émerger des discussions bien réelles...

Pour plus d'infos sur le PMAZH : www.pmazh.fr

CHARLOTTE VALANTIN

Chargée de mission PMAZH

PNR Caps et Marais d'Opale

Tél : 06 07 40 65 69

Courriel : cvalantin@parc-opale.fr

Sites Internet : www.pmazh.fr www.parc-opale.fr

ANNE-LAURE DEMARTHE

Chargée de mission Maintien de l'Agriculture en Zones Humides

Chambre d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais

Tél : 06 84 79 27 84

Courriel : anne-laure.demarthe@npdc.chambagri.fr

Site Internet : <https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/>



Séminaire mi-parcours du projet MaVi @Inrae

LE SÉMINAIRE MI-PARCOURS DU PROJET MAVI : UNE JOURNÉE POUR PARTAGER ET DÉBATTRE DES PREMIERS RÉSULTATS

Le 11 décembre 2025, le Forum des Marais Atlantiques (FMA) à Rochefort a accueilli le séminaire mi-parcours du projet TETRAE MaVi (Maintenir des marais vivants face au changement climatique), financé par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), la région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Cette journée a constitué un temps fort du projet, pensé comme un espace de restitution scientifique, de dialogue entre partenaires et d'immersion sur le terrain.

Chercheurs, gestionnaires de marais, acteurs agricoles, collectivités, associations naturalistes et partenaires institutionnels se sont retrouvés autour d'un objectif commun : partager et mettre en discussion les premiers résultats produits depuis le séminaire de lancement du 23 mars 2023 (voir *La lettre Forum* n° 47, p. 9-12).

UNE MATINÉE POUR CROISER LES PREMIERS RÉSULTATS

La matinée, organisée dans les locaux du FMA à Rochefort, s'est ouverte avec **Rémi Justinien**, vice-président du Conseil régional et président du FMA et **Frédéric Gaymard**, président du centre INRAE Nouvelle-Aquitaine-Poitiers, qui ont rappelé les ambitions du projet MaVi : produire des connaissances scientifiques utiles à l'action pour maintenir des marais vivants dans un contexte de changement climatique.

Le premier temps a porté sur les **dynamiques du carbone dans les marais doux agricoles**, présenté par Anaïs Perdrau (Université de La Rochelle), Pierre Polsenaere et Rozenn Raphelen (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) (IFREMER), ainsi que Lilia Mzali (INRAE). Ces premiers résultats sont issus de la thèse d'Anaïs

Perdrau, conduite sur l'unité expérimentale INRAE de Saint-Laurent-de-la-Prée. Par des mesures sur le terrain, ils apportent des réponses à la question : les marais doux captent-ils ou émettent-ils du CO₂ ?

Le premier enseignement est que les **fossés** sont des gros émetteurs de CO₂. En moyenne, un hectare de fossé émet environ 13 tonnes de carbone par an dans l'atmosphère, soit l'équivalent de 200 trajets Paris-La Rochelle aller-retour en voiture. À l'inverse, les prairies humides agissent comme un puits de carbone, captant en moyenne 2,1 tonnes de carbone par hectare et par an, soit un bilan comparable à celui d'une forêt tempérée. Comme la surface en prairies est beaucoup plus importante que celle des fossés, le **marais est donc globalement un puits de carbone**. Le second enseignement est que le niveau d'eau, soit le niveau d'inondation des prairies joue un rôle clé : quand la végétation est sèche en été, la prairie devient une source de CO₂. En été, par exemple, la prairie émet **4,6 tonnes** de carbone par hectare, alors qu'elle en capte **5,6 tonnes** C/ha en hiver.

Ces premiers résultats confirment le rôle important des prairies humides dans l'atténuation du changement climatique. Toutefois, pour établir un bilan complet et réellement conclusif, il serait nécessaire de prendre en compte les **émissions de méthane** (en cours d'étude via un stage), les **transports latéraux de carbone** et éventuellement le **N₂O**.

Le second temps a été consacré aux **démarches participatives expérimentées dans différents territoires de marais**, présentées par Anne Farruggia, Calypso Beauchamp (INRAE) et Lucas Delgos (FMA). Cette séquence a particulièrement mis en lumière la place des sciences humaines et sociales dans le projet MaVi, en montrant comment la recherche peut accompagner les territoires dans la construction de projets collectifs de gestion de l'eau.

Plusieurs outils et méthodes ont été présentés. L'**autodiagnostic de gouvernance** (SMAG), sous forme d'une cartographie évolutive et participative, a permis de revenir, avec les acteurs, sur l'histoire de la gestion de l'eau à l'échelle d'une ASA (Association Syndicale Autorisée) afin d'identifier les décisions structurantes passées, les points de blocage et les leviers d'amélioration pour l'avenir (voir la *lettre Forum*, n°50, p. 17-19).

L'analyse du contrat de marais, conduite à partir d'entretiens et d'un retour d'expérience fondé sur plus de dix années de mise en œuvre, met en évidence plusieurs constats. Elle souligne notamment les avancées réalisées en matière de gestion collective de l'eau. En revanche, elle révèle également certaines limites : une prise en compte encore insuffisante des enjeux liés à la qualité de l'eau et à la biodiversité, des financements principalement consacrés à l'hydraulique et à l'entretien des ouvrages collectifs, ainsi qu'un suivi limité de l'évolution des pratiques agricoles.

La **traque aux innovations**, menée avec des étudiants de l'École supérieure des agricultures (ESA) d'Angers, a permis de recenser de nombreuses initiatives locales en faveur du vivant suite à des échanges avec près de 51 acteurs dont 11 sur le terrain : pâturage du roseau, conservation de baisses en eau, maintien des ronciers en bords de parcelles, aménagements de berges en pentes douces, mares d'abreuvement ou encore dispositifs favorables à l'avifaune. Une vingtaine de fiches initiatives ont été capitalisées, ainsi qu'un rapport écrit, des aquarelles, des ébauches de podcasts. Ces exemples inspirants ont illustré la richesse des innovations déjà présentes dans les marais et l'intérêt de les répertorier afin de mieux les diffuser.

Enfin, le **dialogue territorial** conduit à Champagné-les-Marais a été présenté comme une démarche exploratoire visant à mieux comprendre les représentations, les attentes et les besoins des différents acteurs du territoire autour de la notion de marais vivant aujourd'hui et en 2050. Plus qu'un résultat stabilisé, cette étape a permis d'ouvrir des pistes de réflexion sur la manière de revisiter la gouvernance locale, de mieux intégrer les élus et la société civile, et de prendre en compte les enjeux émergents tels que la qualité de l'eau ou le changement climatique.

Enfin, la **présentation de l'outil GEMveau**, assurée par Bénédicte Roche (INRAE) et John Albechaalany (Bordeaux Sciences Agro), a illustré une autre facette très concrète du projet : le soutien et l'outillage des filières locales d'élevages extensifs, indispensables au maintien des prairies humides.

GEMveau est un prototype numérique conçu pour **optimiser l'équilibre matière d'une carcasse de veau rosé**, en répartissant automatiquement les différents morceaux selon les commandes passées par plusieurs acheteurs de proximité : restauration collective, vente directe, restauration commerciale ou magasins spécialisés. À partir des caractéristiques de l'animal ou de plusieurs animaux (poids, âge, conformation), l'outil simule la **disponibilité des muscles** et propose une répartition la plus cohérente possible entre différentes **commandes** (kilogramme de rôti, de saucisses, ou sauté par exemple). Cette approche répond à une difficulté bien connue des éleveurs et des transformateurs : réussir à valoriser l'ensemble de la carcasse tout en satisfaisant des demandes très variées. GEMveau dispose aussi d'un module d'optimisation économique de l'allocation des muscles. Cette problématique est d'autant plus présente dans les élevages en **circuits courts de proximité** commercialisant de **petits volumes** auprès d'acheteurs variés.

La démonstration a suscité de nombreuses réactions, tant sur son potentiel pour soutenir les **circuits courts en marais** que sur ses perspectives de déploiement auprès d'autres filières que la race Maraîchine à la base de sa conception (partenariat avec la *Filière Biodiversités Maraîchines*). Aujourd'hui GEMveau se déploie (autres races) en même temps qu'il évolue dans ses fonctions et son ergonomie.

UNE APRÈS-MIDI TOURNÉE VERS L'EXPÉRIMENTATION À L'INRAE DE SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE

Après un temps convivial autour du buffet, les participants se sont rendus sur le site expérimental de Saint-Laurent-de-la-Prée pour une série de quatre ateliers de terrain.

Le premier atelier, animé par Bénédicte Roche, a porté sur les **filières locales de valorisation des broutards et jeunes bovins**. Organisé dans la stabulation au milieu du troupeau, il a permis d'échanger directement à partir des situations d'élevage sur les enjeux liés à la valorisation de ces productions. Les discussions ont porté sur les débouchés possibles tels que la commercialisation de veaux rosés et les conditions de mise en place de filières locales, en lien avec les acteurs du territoire.



Atelier filières locales de valorisation des broutards et jeunes bovins ©Inrae

Le deuxième atelier, animé par Julien Ancelin (INRAE), a proposé une démonstration du **suivi en temps réel des niveaux d'eau** grâce à la technologie **GNSS RTK** (Real-Time Kinematic). Cette technologie reposant sur le positionnement par satellite permet d'atteindre une précision de l'ordre du centimètre en temps réel. Cette présentation s'est appuyée sur la démonstration de certains outils utilisés, notamment les cannes GPS. Les participants ont ainsi pu comprendre comment ces dispositifs permettent de mesurer avec précision les niveaux d'eau sur les parcelles et dans les fossés, et de visualiser ces données à l'aide de supports numériques. Cette approche illustre le potentiel de ces outils pour **piloter plus finement la gestion hydraulique** en lien avec les usages agricoles et les enjeux environnementaux.



Atelier suivre les niveaux d'eau en temps réel à l'aide d'une technologie GNSS RTK ©Inrae

Le **troisième atelier**, animé par Lilia Mzali, Laure Carassou (INRAE) et Loïc Anras (FMA), a abordé les **« guildes » de poissons** (groupe de poissons qui partagent les mêmes ressources) **dans les marais** ainsi que la **restauration d'un fossé d'eau douce**, en mettant en discussion les liens entre gestion hydraulique et biodiversité aquatique. L'atelier s'est tenu directement sur le site expérimental, offrant aux participants une observation in situ des milieux et des dispositifs étudiés, notamment des **exclos permettant de comparer les effets des ragondins sur la végétation des berges de pentes douces**.

Les échanges ont montré que les communautés de poissons peuvent constituer un indicateur des conditions du milieu, et que leur composition varie en fonction de la gestion de l'eau et des années. Cet atelier a ainsi illustré concrètement les effets des pratiques hydrauliques sur les habitats et les dynamiques écologiques.



Atelier Guildes de poissons dans les marais expérimentaux et restauration d'un fossé d'eau douce à Saint-Laurent-de-la-Prée ©Inrae

Enfin, le quatrième atelier, animé par Anaïs Perdrau, Pierre Polsenaere et Rozenn Raphelen, a proposé une immersion dans les **mesures de flux carbone** dans les marais. Les participants ont pu découvrir les dispositifs utilisés, y compris flottants, pour mesurer les échanges de gaz entre le sol, l'eau et l'atmosphère.

Anaïs Perdrau a réalisé une démonstration au laboratoire des **cloches de mesure**, permettant d'illustrer concrètement leur fonctionnement : mesure de la photosynthèse captant le CO_2 en condition lumineuse, mesure de la respiration aérobie émettant du CO_2 en condition obscure.



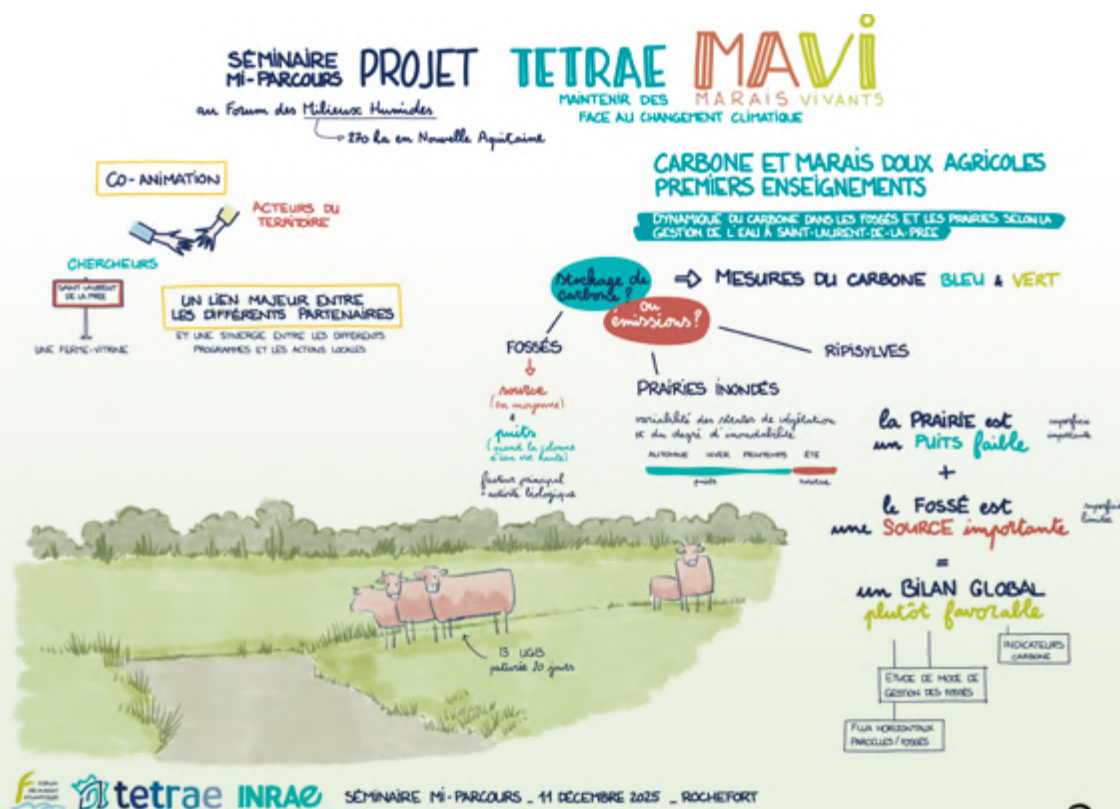
Atelier mesures de flux de carbone dans les marais doux agricoles ©Inrae

D'autres outils comme les sondes à pCO_2 pour des mesures à effectuer dans l'eau ont été présentés. Cette démonstration a rendu plus accessible des processus généralement difficiles à appréhender, en montrant comment les flux de carbone peuvent être quantifiés sur le terrain et les défis que cela peut représenter.

DES SUPPORTS VISUELS POUR GARDER UNE TRACE DES ÉCHANGES

L'un des points marquants de cette journée a été la réalisation, en direct, de **planches illustrées** synthétisant les messages clés des interventions. Réalisés par **Jordane Ancelin, (SimplexX)**, ces supports

graphiques ont permis de restituer visuellement la richesse des échanges tout en facilitant l'appropriation des résultats par l'ensemble des participants.



DÉMARCHES PARTICIPATIVES EN MARAIS, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

POINT SUR LES MÉTHODES EXPÉRIMENTÉES

AUTODIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE "SMAG"

12 PARTICIPANTS
 > chose de la période de référence
 1960 1970 2000
 > les échanges autour de contraintes ou DROITS COMMUNS

EVALUATION D'UN CONTRAT DE MARAIS

> instrument local d'action publique
 2009 2013
 > des relations PLUS RENFORCÉES
 > qualité de l'eau SATISFAISANTE
 > outil de GESTION

TRAJET AUX INNOVATIONS

> Recueil d'initiatives reçues
 d'une cinquantaine d'acteurs

DIALOGUE TERRITORIAL

> cinquante acteurs de 50 personnes
 > écouter les REGARDS sur la biodiversité
 > AMÉLIORATION DU DIALOGUE
 avec des CONSCIENTES mais aussi des TENDRES POSSIBILITÉS

> des convergences d'initiatives prometteuses



DEVELOPPER LES CIRCUITS-COURTS POUR SOUTENIR L'ÉLEVAGE



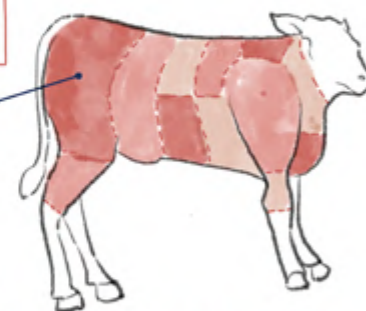
GEM VEAU

OPTIMISE LA DÉCOUPE
 PAR RAPPORT À LA COMMANDE

1 bœuf
 2 veaux
 3 moutons

VEAU
 • PRATIQUE
 • ÉCARTÉ
 • DÉJÀ

OPTIMUM
 > conseil sur la
 part de viande



UN OUTIL POUR SIMPLIFIER LA FOURNITURE DE VIANDE DE PROXIMITÉ

OUTIL INNOVANT POUR GÉRER L'ÉQUILIBRE MATIÈRE D'UNE CARCASSE DE VIANDE BOVINE

À VOIR GEM VEAU

INTÉGRATION PERSONNALITÉ

VALORISATION DU RESTE DE LA CARCASSE

NOTATION VOUELLÉ À AMÉLIORER

UN MARCHE POUR D'AUTRES FILIÈRES



Illustrations de SimpleXX sur les présentations scientifiques de la matinée ©Inrae

CALYPSO BEAUCHAMP

Coordinatrice du projet MAVI

INRAE – Unité expérimentale de Saint-Laurent-de-la-Prée

Tél. : 06 69 28 66 99

Courriel : calypso.beauchamp@inrae.fr

Site Internet : <https://dslp.nouvelle-aquitaine-poitiers.hub.inrae.fr/>

ANNE FARRUGGIA

Co-pilote du projet MAVI et du volet de recherche 2

INRAE – Unité expérimentale de Saint-Laurent-de-la-Prée

Courriel : anne.farruggia@inrae.fr

Site Internet : <https://dslp.nouvelle-aquitaine-poitiers.hub.inrae.fr/>

LUCAS DEGOS

Copilote du projet MAVI

FMA- Forum des marais Atlantiques

Courriel : L.Degos@forum-marais-atl.com

Site Internet : <https://forum-zones-humides.org/>

BENEDICTE ROCHE

Pilote du volet de recherche 3 du projet MAVI

INRAE – Unité expérimentale de Saint-Laurent-de-la-Prée

Courriel : benedicte.roche@inrae.fr

Site Internet : <https://dslp.nouvelle-aquitaine-poitiers.hub.inrae.fr/>

LILIA MZALI

Co-pilote du projet MAVI et du volet de recherche 1

INRAE – Unité expérimentale de Saint-Laurent-de-la-Prée

Courriel : lilia.mzali@inrae.fr

Site Internet : <https://dslp.nouvelle-aquitaine-poitiers.hub.inrae.fr/>



Agence Bretonne de la Biodiversité © Nastasia Celle

LES FRICHES ET LA BIODIVERSITÉ : DÉFRICHONS LE SUJET !

Les friches sont partout et concernent tous les territoires. Elles évoluent au fil des saisons et des années, façonnées par des dynamiques végétales influencées par les activités passées et leur contexte environnemental. À la fois réalité sociale et situation écologique, elles constituent un sujet à part entière, à la croisée des enjeux écologiques, sociaux et politiques.

Cet article propose d'explorer ces espaces à travers une sélection de thématiques, abordées par une vingtaine d'expert-es¹ réunis lors de la journée thématique « Les Friches et la biodiversité : défrichons le sujet ! », organisée par Agence Bretonne de la Biodiversité le 9 avril 2026.

QUELLE DÉFINITION POUR QUELLES FRICHES ?

LA FRICHE, UN ESPACE DÉFINI PAR L'ABANDON DES USAGES HUMAINS

D'un point de vue écologique, la friche ne possède pas de définition unique. Les classifications varient selon les objectifs poursuivis et les contextes territoriaux, comme par exemple :

- selon les usages antérieurs : friche urbaine, industrielle, agricole ;
- selon la situation hydrique : friche humide, mésophile ou sèche ;
- selon la géographie : friche littorale ou intérieure.

La friche se caractérise avant tout par l'abandon d'un usage humain, ouvrant la voie à de nouvelles dynamiques écologiques.

UNE SUCCESSION VÉGÉTALE

Le contexte paysager, les parcelles voisines, la nature des sols, le climat ou encore les pollutions influencent fortement la flore spontanée qui s'y développe. Ces espaces accueillent fréquemment des plantes rudérales, capables de se développer rapidement dans des milieux perturbés ou transformés par les activités humaines. Par la suite, les herbacées hautes laissent place à des fourrés mixtes puis à des fourrés denses, avant l'installation d'une forêt pionnière. Même si la complexité écologique d'une forêt mature nécessite plus d'un siècle, la majorité des trajectoires spontanées des friches convergent vers des formes boisées.

UNE DYNAMIQUE D'ENFRICHEMENT NOTABLE EN BRETAGNE

Entre 1985 et 2015, environ 8,7 % de la surface régionale se serait reboisée. Parmi ces surfaces, 87 % correspondent à des boisements spontanés, soit près de 200 000 hectares apparus en trente ans. Dans 99 % des cas, ces nouveaux boisements proviennent d'anciennes terres agricoles (programme [EcoFriche](#)²).

L'enrichissement des zones humides



1995 - 2017 Le Pont Neuf C3-20, Elliant (29)
© OPP Atlas des paysages du Finistère - DDTM 29

Figure - Le phénomène d'enrichissement issues de POPP Breizh.

¹ Les organismes représentés dans les prises de parole étaient : Conservatoire botanique national de Brest, Bretagne Vivante – CEN Bretagne, CEN Normandie, CEREMA, Chambre d'agriculture de Bretagne, CPIE Belle-Île-en-Mer, CRPF Bretagne, DREAL Bretagne, CSRPB Bretagne, École des hautes études en sciences sociales, EPF Bretagne, Lannion-Trégor Communauté, Muséum national d'histoire naturelle, Observatoire de l'environnement en Bretagne, Office national des forêts, Institut Agro Rennes-Angers, Université de Lausanne, Université de Poitiers, Université de Rennes, Vert le jardin.

² PREUX T., AUGIER A., LASLIER M., DUFOUR S. et MAGUEUR A., 2019, « L'enrichissement des milieux humides en Bretagne. Dynamique paysagère, évolution des usages, effets sur l'écologie des milieux aquatiques. », Rapport scientifique du programme ECOFRICHE phase 1, FMA, Université Rennes 2, LETG-Rennes, 128 p.

QUELS CHOIX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ POUR QUELLES FRICHES ? QUELQUES EXEMPLES.

FRICHES ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : RESTAURER OU LAISSER FAIRE ?

Lorsqu'une friche présente un intérêt écologique fort, plusieurs choix de gestion sont possibles, depuis une intervention active jusqu'à la libre évolution.

Dans les espaces protégés, les objectifs de conservation des habitats et des espèces orientent souvent les décisions. En Bretagne, de nombreux habitats rares sont issus de pratiques agricoles anciennes et nécessitent aujourd'hui des interventions régulières, mécaniques ou animales, pour rester ouverts. C'est notamment le cas des tourbières, landes ou prairies humides, qui, pour partie, se ferment progressivement sans intervention. Dans ces situations, la lutte contre l'enfrichement vise à préserver des habitats d'intérêt patrimonial. C'est, par exemple, le cas d'une tourbière au sein de la forêt de Coat an Hay, maintenue ouverte par le gestionnaire pour sa rareté, et la patrimonialité des espèces qu'on y trouve.

Dans les sites non protégés, chaque acte de gestion est aussi le résultat d'un choix et d'une priorisation. À ce titre, le maintien d'une mosaïque d'habitats naturels pour favoriser la biodiversité peut être un choix dans lequel les friches, dans leurs différents stades, peuvent avoir leur place.



Figure – Tourbière maintenue ouverte au sein de la forêt de Coat an Hay (22)
© Mickael Houisse, ONF

Le choix délibéré de la libre évolution est aujourd'hui entendu et appliqué, comme dans le cas du réseau du PRELE (Programme régional d'espaces en libre évolution) du Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Normandie, de la ripisylve du Léguer et de son affluent le Guic en Bretagne labélisées « Rivières sauvages », ou des îlots de senescence dans le cadre de la politique de l'Office national des forêts (ONF) vis-à-vis de la gestion des forêts publiques. À cette autre extrémité du gradient, de nouvelles questions se posent telles que l'accessibilité au public et les interventions sous-jacentes nécessaires liées à la sécurité des personnes (élagage, etc.), aux chasseurs, pêcheurs ou encore l'acceptabilité des interventions envers des espèces exotiques envahissantes.

Cela invite surtout à réfléchir aux friches non plus comme des espaces « à remettre en état », mais comme des milieux capables de produire spontanément une nature qui a sa place dans nos paysages, avec une biodiversité qui lui est propre.

FRICHES ET AGRICULTURE : STRATÉGIES ET PRATIQUES POUR UNE COEXISTENCE

L'enfrichement breton est intimement lié aux transformations des systèmes agricoles : mécanisation, remembrement, agrandissement des exploitations et abandon progressif des petites parcelles difficiles d'accès. Les friches agricoles témoignent ainsi des mutations profondes des campagnes bretonnes.

Face à ces dynamiques spontanées, certains territoires cherchent à maintenir des milieux ouverts favorables à une biodiversité spécifique, notamment grâce au pâturage extensif. C'est le cas du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Belle-Île-en-mer qui travaille depuis deux décennies à maintenir des prairies afin de préserver une biodiversité particulière à ces milieux. À ce titre, l'élevage pâturant est une solution qui s'impose en faveur de la biodiversité. Sur cette terre de spéculation où la rétention foncière est forte, le CPIE a mis en place une stratégie foncière pour maintenir et réinstaller des éleveurs. Le diagnostic foncier apparaît alors comme un outil essentiel pour distinguer les parcelles à remettre en usage de celles pouvant être laissées en libre évolution.

Des choix simples peuvent également favoriser la biodiversité et l'adaptation au dérèglement climatique au sein des espaces agricoles : recul des clôtures, maintien des arbres et des haies, allongement des rotations ou préservation des zones humides pâturées. Certaines mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) peuvent venir en soutien financier d'une partie de ces choix. De plus, en Bretagne, la structuration de Paysans de nature participe à aider les agriculteurs à faire réseau autour des enjeux de biodiversité sur leurs exploitations, et à avoir une voix qui pèse parmi les agriculteurs bretons. Pour ce collectif, les friches ne représentent pas des espaces perdus, mais des milieux en transition, source d'une biodiversité intéressante participant au bon fonctionnement écologique des exploitations. Des travaux sont d'ailleurs en cours sur l'intérêt des ligneux au sein des systèmes agricoles et sur les réouvertures douces.

CONCLUSION

Il n'existe pas une seule manière de gérer les friches en Bretagne, mais une diversité de choix à adapter aux contextes écologiques, sociaux et territoriaux. Les choix favorables à la biodiversité reposent avant tout sur une bonne connaissance des milieux, de leurs usages passés, des espèces présentes, des trajectoires écologiques en cours ainsi que du contexte paysager et socio-culturel. Concrètement, cela implique de réaliser des diagnostics écologiques et fonciers en amont des projets, de privilégier l'évitement des impacts lorsque les enjeux sont forts, de conserver des continuités écologiques et d'intégrer la biodiversité dans tous les arbitrages, qu'ils relèvent d'aménagement, agricoles, forestiers ou énergétiques ou de projets de préservation ou de restauration d'espaces naturels.

En Bretagne, où l'enfrichement progresse rapidement, les friches sont des milieux vivants capables de contribuer pleinement à la résilience écologique des territoires.

> Pour plus de détails, consulter le dossier thématiques « friches et biodiversité » sur le site de l'Agence Bretonne de la Biodiversité : <https://biodiversite.bzh/>

CHARLOTTE BIGARD

Cheffe de projet recherche / connaissance

Agence Bretonne de la Biodiversité

Tél : 06 33 81 90 64

Courriel : charlotte.bigard@biodiversite.bzh

Site Internet : <https://biodiversite.bzh/>

UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN PROJET POUR LES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS



Environ 70 collectivités de Charente-Maritime ont constitué début 2026 un syndicat mixte de préfiguration en vue de créer un Parc naturel régional (PNR). Leur objectif : prélever et valoriser des marais rétro-littoraux à forte valeur patrimoniale mais fragilisés par de nombreuses pressions tant anthropiques que climatiques. Elles souhaitent y promouvoir un modèle de développement plus vertueux, permettant de concilier les activités humaines avec les qualités intrinsèques du milieu.

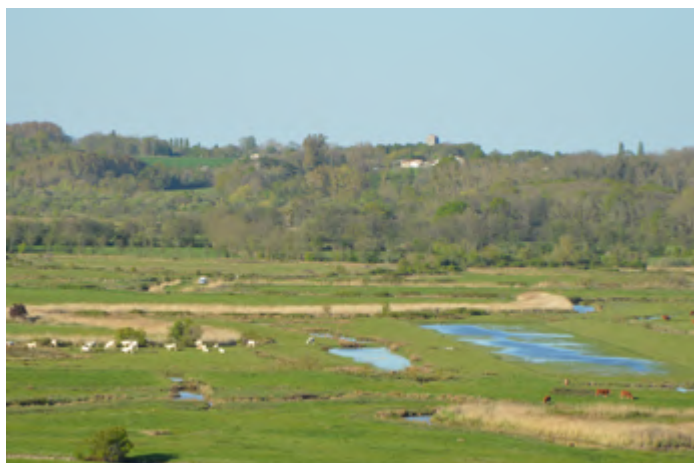


Figure 1 – Le projet de PNR s'articule autour du dialogue entre hautes terres et basses terres humides. (© DR)

C'est un projet au long cours dans lequel se sont lancées les collectivités. Car la création d'un Parc naturel régional prend du temps, en général une quinzaine d'années. À l'origine de la démarche initiée en 2016, il y a la volonté de trois intercommunalités voisines – les Communautés d'agglomération Royan Atlantique et Rochefort Océan et la Communauté de communes du Bassin de Marennes – confrontées à des problématiques communes en matière d'aménagement et de développement : des zones humides interconnectées à gérer, des économies marquées par la saisonnalité et le tourisme aux côtés d'activités primaires plus traditionnelles fragilisées, des atouts patrimoniaux et architecturaux parfois mal connus, des centres-bourgs à redynamiser, ou encore une forte pression anthropique consommatrice d'espaces. Déjà partenaires dans le cadre de divers projets¹, elles ont rapidement considéré qu'un Parc pourrait être un bon outil pour une approche plus globale de leurs enjeux et pour partager les solutions.

Avec le concours de la Région Nouvelle-Aquitaine, compétente en matière de création de PNR, elles ont donc lancé en 2018 une étude d'opportunité afin d'analyser la plus-value d'un Parc. Trois années de travail confié à un groupement d'étude ont permis d'établir un premier diagnostic du territoire (composantes géographiques, enjeux patrimoniaux et humains²), d'analyser les différents outils d'aménagement déjà en œuvre et de recueillir

les avis de plus de 200 protagonistes : élus locaux, techniciens et acteurs socio-économiques. Résultat : l'étude a conclu à l'opportunité de créer un PNR, confirmée par un avis favorable de la Région en 2023 puis du préfet de Région en 2024 qui s'est appuyé en cela sur les recommandations du Conseil national de protection de la nature (CNP) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

UNE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE TERRE ET EAU QUI STRUCTURE LE TERRITOIRE

Le périmètre de préfiguration du futur Parc, tel qu'il a été provisoirement arrêté, englobe aujourd'hui un territoire de 1 300 km² s'étendant du sud de l'agglomération de La Rochelle au sud de Royan, jusqu'à Saint-Savinien à l'intérieur des terres. Couvrant 67 communes issues de sept intercommunalités, il comprend un système de marais et de zones humides uniques connectés à la mer des Pertuis via les estuaires de la Charente, de la Seudre et de la Gironde : marais nord de Rochefort, de la vallée de la Charente, de Brouage, de la Seudre et de la presqu'île d'Arvert.



Figure 2 – Les marais littoraux sont des lieux de haltes majeurs pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs (© Réserve naturelle de Moëze-Oléron LPO)

Ces marais, qui s'insèrent dans une alternance de hautes terres calcaires, occupent soit des vallées fluviales, soit d'anciens golfes marins. Cet ensemble composé de marais salés à doux, d'îles, de presqu'îles, de plaines et de coteaux, constitue une vaste unité écologique cohérente, où se sont déployées au fil du temps des logiques communes de défense, de conquête et d'appropriation des milieux par l'Homme. Les basses terres, façonnées par les sédiments et les aménagements humains, ont d'abord été exploitées pour le sel avant de devenir des espaces d'élevage et d'ostréiculture. Les terres hautes accueillent, quant à elles, exploitations agricoles, vignobles, cultures céréalières et villages implantés hors d'eau.

¹ Projet Grand Site de France du marais de Brouage, gestion des fonds européens, contrats signés avec l'État ou la Région, animations Natura 2000...

² Le présent article reprend les principaux éléments dégagés dans le cadre de cette étude d'opportunité.

Le territoire abrite également une biodiversité exceptionnelle liée aux marais, vasières et zones humides, réservoirs écologiques et espaces majeurs pour les migrations d'oiseaux. Cette richesse naturelle et paysagère est reconnue par de nombreux dispositifs de protection : Réserves naturelles, sites Natura 2000, sites classés notamment. Un patrimoine remarquable témoigne, quant à lui, de l'histoire de la conquête sur la mer et de la valorisation des marais : citadelles, arsenal de Rochefort, villages ostréicoles et paysages aménagés. Les activités économiques restent, pour leur part étroitement, liées à la géographie : construction navale puis industrie aéronautique à Rochefort, ostréiculture notamment dans le bassin Marennes-Oléron, agriculture, élevage, pêche artisanale et tourisme sur le littoral.

DES MILIEUX VULNÉRABLES AUX PRESSIONS HUMAINES ET CLIMATIQUES

Comme l'ensemble des zones humides du territoire français, cet ensemble de marais est confronté à d'importantes fragilités environnementales, amplifiées par le changement climatique et l'urbanisation. Il subit depuis des années déjà les effets de la hausse des températures, des sécheresses, des inondations, de la raréfaction en eau et de l'élévation du niveau marin. L'érosion du trait de côte et la submersion marine, de plus en plus fréquentes et intenses, en témoignent. La dégradation de la qualité de l'eau et la salinisation des espaces fragilisent ainsi les équilibres écologiques et les activités qui en dépendent, comme l'ostréiculture, la pêche et l'agriculture.



Figure 3 – Les marais, s'ils sont entretenus, assurent la fonction d'éponge en cas de submersion, comme sur les rives de la Seudre. (© Franck Prevel CARA)

Ces tensions sur la ressource en eau, auxquelles s'ajoutent le développement d'espèces invasives, la déprise agricole et le morcellement foncier, préoccupent particulièrement les acteurs locaux conscients que l'entretien de ces espaces dépend largement de l'élevage extensif, aujourd'hui économiquement fragilisé. La forte fréquentation touristique sur le littoral et une consommation foncière soutenue sur certaines communes, accentuent par ailleurs les pressions sur l'environnement. Elle favorise parfois une standardisation des aménagements et une banalisation des paysages jusqu'à menacer l'identité du territoire.

Parallèlement, celui-ci connaît d'importantes mutations socio-territoriales avec un vieillissement de la population et une économie en partie saisonnière. Les tensions immobilières sur le littoral poussent les ménages vers les espaces ruraux et périurbains alors que les emplois sont en majorité concentrés autour des principales villes : Rochefort et Royan notamment. Cette dissociation accroît les mobilités quotidiennes, la dépendance à l'automobile et les inégalités territoriales avec une perte progressive du lien culturel aux marais et à l'eau, désormais moins présents dans les représentations des nouveaux habitants.

« FAIRE TERRITOIRE » EN RENFORÇANT LES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LITTORAL ET ARRIÈRE-PAYS

À la fois riche et fragile, ce système des marais du littoral charentais témoigne de la résilience des Hommes et de l'efficacité des politiques d'aménagement conduites depuis plusieurs siècles par l'État et les acteurs locaux. C'est donc pour donner un nouveau souffle et de nouvelles perspectives à la fois culturelle, économique et patrimoniale à ce territoire que les collectivités actuelles ont souhaité créer un Parc naturel régional, dont le rôle sera d'accompagner les initiatives et de faire émerger des solutions concrètes adaptées aux enjeux locaux. Elles ont notamment identifié quatre grands défis qui pourraient faire l'objet de stratégies coordonnées par cette nouvelle structure de coopération territoriale.

Le premier consiste à adapter le territoire aux changements climatiques et à optimiser la gestion de l'eau et des zones humides. Cela pourrait se traduire par l'expérimentation de formes d'aménagement plus résilientes, le développement des trames vertes et bleues, le soutien aux énergies renouvelables compatibles avec les paysages et la biodiversité, la préservation des activités contribuant à l'entretien des marais. Des actions de restauration écologique, de désimperméabilisation des sols et de recherche sur les effets du climat pourraient aussi être encouragées.

Le deuxième défi vise à promouvoir de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays. Le Parc pourrait aider à renforcer l'attractivité des centres-bourgs, à valoriser le patrimoine vernaculaire, à favoriser les coopérations sur l'habitat, les mobilités ou l'accueil des saisonniers, et soutenir des initiatives culturelles et de médiation facilitant l'intégration des habitants et la transmission des savoir-faire.

Le troisième défi est de valoriser des filières d'excellence et de structurer un modèle de tourisme durable. Il s'agirait de soutenir la conchyliculture, l'élevage, le maraîchage et les circuits courts, tout en développant un écotourisme respectueux des milieux et valorisant les patrimoines naturels et culturels.

Enfin, le quatrième défi est l'amélioration de la lisibilité et de la cohérence des politiques publiques grâce à une ingénierie renforcée, à une meilleure coordination des acteurs, à la mutualisation d'outils d'observation et à une meilleure lisibilité des dispositifs environnementaux notamment.



Figure 4 – Activités économiques traditionnelles, patrimoine historique et tourisme se côtoient, comme au pied du Fort Louvois à Boucefranc-Le Chapus (© Hiers-Brouage Image Club)

UN PROJET À FORMALISER ET DES ACTIONS DE PRÉFIGURATION À MENER

En répondant à ces différents défis, le PNR des marais du littoral charentais se positionnerait comme un outil de « régulation » des pressions urbaines et foncières, et d'« anticipation » de nouvelles formes de développement et d'aménagement du territoire. C'est sur ces questions que devront se pencher dans les mois et les années qui viennent les membres du tout nouveau Syndicat mixte de préfiguration du Parc dont la mission sera d'animer en permanence la concertation et la co-construction du projet en associant l'ensemble des acteurs locaux : habitants, associations, acteurs économiques, professionnels, scientifiques, collectivités et partenaires institutionnels.

Appelés à élaborer ensemble la charte du futur Parc – contrat qui devra formaliser le projet de protection et de développement durable du territoire – ils pourront s'appuyer en cela sur un diagnostic complet du territoire lancé en 2026 et qui comprendra un inventaire du patrimoine ainsi qu'une analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques. Comme dans chaque Parc, un Comité scientifique sera également créé afin d'accompagner et d'éclairer le Syndicat mixte dans l'élaboration de la charte et dans la mise en œuvre de ses actions.

C'est donc indéniablement dans une politique ambitieuse que va s'engager progressivement le territoire. Celui-ci devra aussi répondre aux attentes formulées par l'État en matière de continuités écologiques, de maîtrise de l'urbanisme, de conciliation entre activités économiques et préservation de la biodiversité, de gestion coordonnée de l'eau, de vision prospective face au changement climatique et sur l'impact de la submersion marine.

À diverses étapes de la création du futur Parc, les avis du Conseil national de protection de la nature (CNP) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France seront sollicités, gageant du sérieux de la démarche et du respect des valeurs de solidarité et d'attachement aux richesses naturelles et culturelles propres aux Parcs naturels régionaux.

VÉRANE PAGANI,

Cheffe de projet

Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des marais du littoral charentais

Tél. 06 81 56 53 00

Courriel : pilotage@projet-pnr-maraislittorauxcharentais.fr

À SAVOIR :

Les PNR sont créés à l'initiative des Régions par décret du Premier ministre pour une durée de 15 ans renouvelables.

Ils apportent leur contribution dans cinq domaines :

- la protection des patrimoines naturels, culturels et paysagers ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique, social et culturel ;
- l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- l'expérimentation.

Art. R333-1 du code de l'environnement

LE PROJET DE PARC EN CHIFFRES

- 1 300 km².
- 180 000 habitants.
- 56 % d'espaces agricoles parmi lesquels des prairies.
- 49 % d'espaces faisant l'objet de mesure de préservation plus ou moins fortes.
- 1 Syndicat mixte associant 55 communes, 7 inter-communalités, le Département de la Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine.



Le périmètre comprend plusieurs zones humides ainsi que d'autres milieux naturels ou urbanisés qui entretiennent une relation avec les marais, à l'exception des secteurs fortement urbanisés et balnéaires du littoral du pays roynais.

Quelques infos

Agenda

2026

CONGRÈS INTERNATIONAL SUR LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Paris, du 3 au 6 novembre 2026.



PROGRAMME
DE RECHERCHE
SOLUTIONS
FONDÉES SUR
LA NATURE

Le Programme national de recherche français sur les Solutions fondées sur la Nature (SOLU-BIOD) organise pour la première fois en France un congrès international consacré aux Solutions fondées sur la Nature.

Ce rendez-vous se tiendra du 3 au 6 novembre 2026 à l'Université Sorbonne, à Paris, et réunira près de 500 chercheurs, praticiens et décideurs de la communauté internationale des SfN.

Son objectif est d'échanger sur les avancées scientifiques, les pratiques opérationnelles et les politiques publiques, afin de renforcer la collaboration et le partage des connaissances au sein du réseau mondial.

Ce congrès international a pour ambition de créer un pont entre science et action. Il permettra d'outiller chercheurs, praticiens et décideurs pour accompagner les transitions écologiques et territoriales, tout en consolidant la co-construction avec les gouvernements, les entreprises et les communautés locales, afin de faire progresser les Solutions fondées sur la Nature à l'échelle internationale.

En savoir plus :

<https://www.pepr-solubiod.fr/evenement/congres-international-sur-les-solutions-fondees-sur-la-nature/>

SOUTENEZ LA FRESQUE DES ZONES HUMIDES AVEC FLAMINGO



Les zones humides remplissent des fonctions essentielles : elles filtrent l'eau, stockent le carbone et abritent une biodiversité unique. Pourtant, elles disparaissent à une vitesse alarmante, souvent dans l'indifférence.

Pour sensibiliser les publics et faire comprendre leur importance, il devenait important de disposer d'un outil pédagogique qui soit à la fois collaboratif et scientifique : ainsi est née l'idée d'une Fresque des Zones Humides.

Pour que ce projet aboutisse, nous avons besoin de vous ! Grâce à Flamingo, plateforme dédiée aux projets engagés en faveur des zones humides, un financement participatif va être lancé, l'objectif est de produire des kits de jeux et de transmettre le message partout en France.

Rendez-vous sur Flamingo pour faire un don et partager l'aventure !

<https://flamingo.eco/>

Nos principaux financeurs :

- Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le Climat et la Nature ;
- Office Français de la Biodiversité ;
- ADEME ;
- Agences de l'eau Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Seine-Normandie et Artois-Picardie ;
- Régions Nouvelle-Aquitaine et Bretagne ;
- DREAL Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire, Bretagne, Normandie et Hauts-de-France ;
- Départements de la Charente-Maritime, de l'Ille-et-Vilaine, et du Finistère ;
- Communautés d'agglomération du Pays Rochefortais et du Pays de Saint-Omer ;
- Ville de Rochefort

Coin lecture

CIZEL O. 2026.

Réglementation sur les zones humides, État des lieux des textes et circulaires.

84 p. Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature.

Ce document est le fruit d'un groupe de travail juridique sur les milieux humides animé par le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le Climat et la Nature.

Il a été rédigé par Olivier Cizel, journaliste aux Éditions législatives, juriste en droit de l'environnement.



Cet état des lieux comprend :

- une compilation des textes officiels et autres documents existants, notamment ceux rédigés par l'administration aux niveaux national et local (circulaires, guides, notes...) ;
- l'identification des éléments pertinents à reprendre comme socle de mise en œuvre et pour la doctrine administrative nationale ;
- l'identification des éléments devant être mis à jour et des compléments / éclaircissements à apporter à la doctrine administrative existante.

Ce document est consultable et/ou empruntable auprès du centre de documentation du Pôle-relais Marais Atlantiques, Manche et mer du Nord :

<http://documentation.forum-zones-humides.org:8080/dyn/portal/index.seam?alold=6738&page=alo&cid=560>

La lettre *forum* est éditée par
le Forum des Marais Atlantiques
2 Quai aux Vivres - 17300 ROCHEFORT
Tél. 05 46 87 08 00 - Fax 05 46 87 69 90

www.forum-zones-humides.org
fma@forum-marais-atl.com
Portail national des zones humides :
www.zones-humides.eaufrance.fr



Directeur de publication : Rémi Justinien
Rédactrice en chef : Sophie Bagagem
Coordination : Christelle Boucard
Crédit photo : FMA sauf mentions spécifiques
Impression : Cet imprimé est certifié PEFC TM 10-31-1240
ISSN 1775-4208 (numérique) ISSN 1769-0013 (papier)
Dépôt légal à parution
Conception et réalisation : www.mediapilote.com